



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

Présentation de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) pour les VUL et les PL et des mesures d'accompagnement

Réunion d'information aux entreprises CCI/CMAI

11 septembre 2019

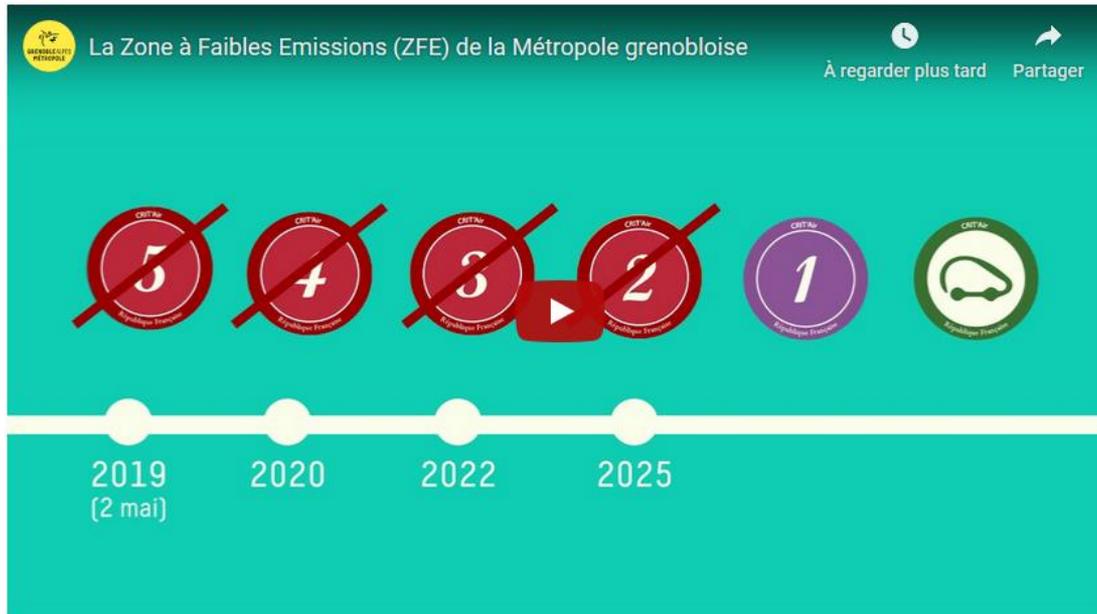


**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

1

La Zone à Faibles Emissions pour les véhicules utilitaires légers et poids lourds

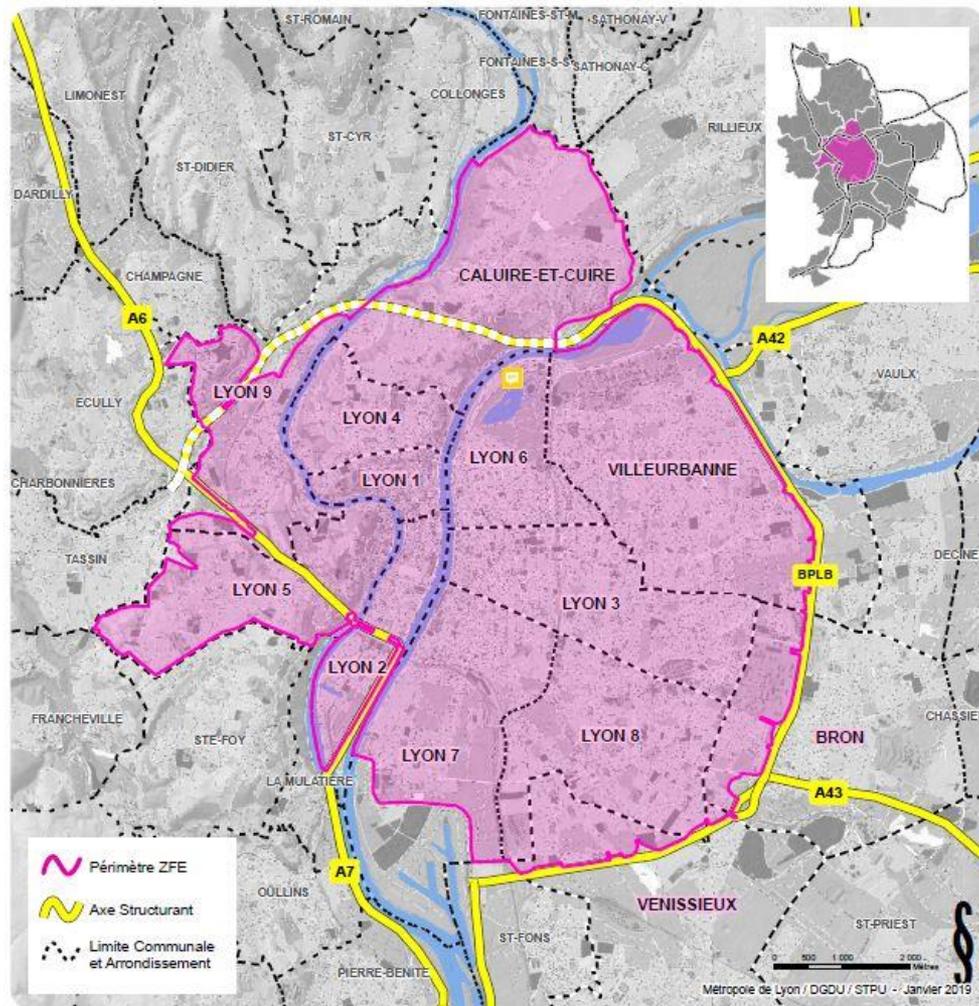
Vidéo



Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=fcuWhvT50B8>

La ZFE de Lyon

- **Véhicules concernés : VUL et PL**
- **Périmètre:** cœur d'agglomération « intra périphérique »
- **Calendrier :**
 - Février 2019 – période de pré-information
 - Janvier 2020 : interdiction des véhicules non classés, Crit'air 5 et Crit'air 4
 - Janvier 2021 : interdiction des véhicules Crit'air 3 et antérieurs
- **Horaires :** 24 h / 24 h et 7 jours sur 7





La ZFE de Paris et du Grand Paris

- Véhicules concernés : tous véhicules
- Périmètre :

Paris intra périphérique depuis 2016

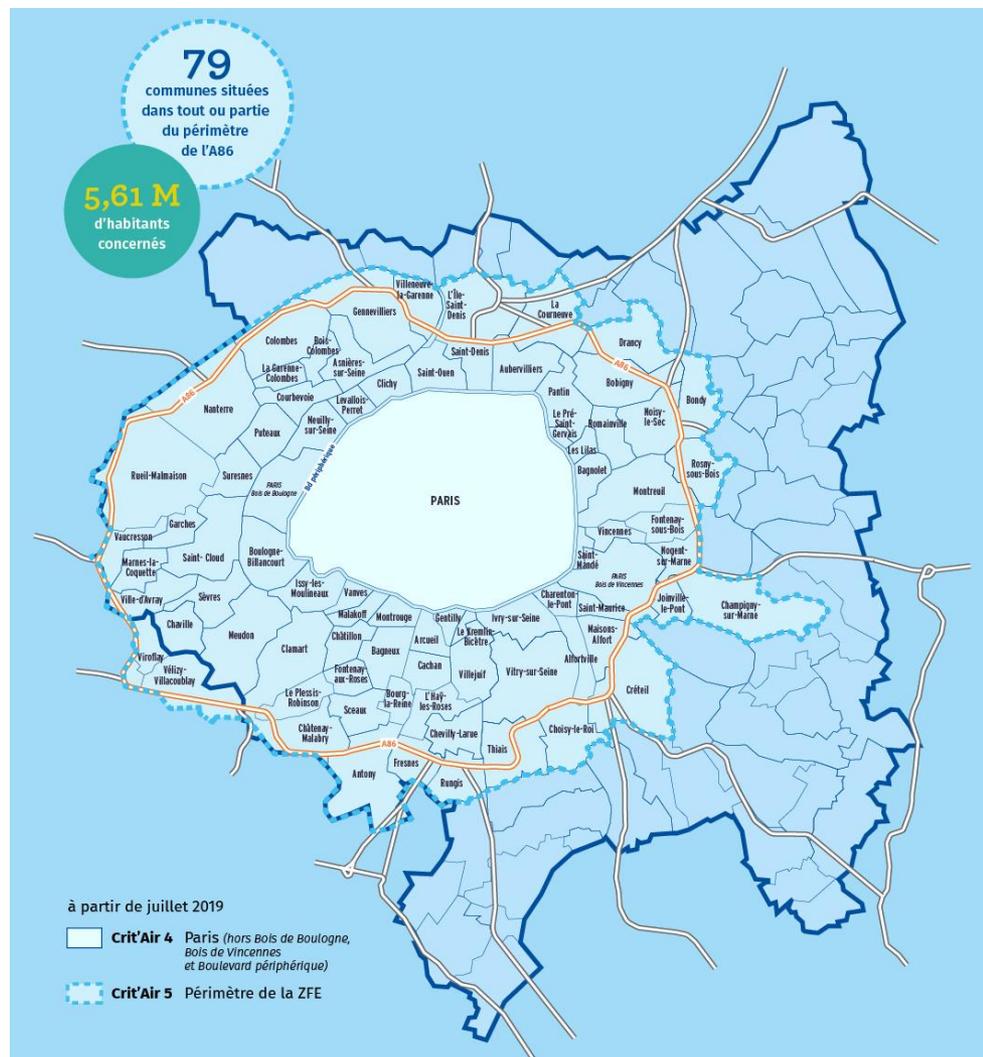
- Juillet 2016 : Interdiction des véhicules non-classés
- Juillet 2017 : Interdiction des Crit'Air 5 et antérieurs
- Juillet 2019 : interdiction des Crit'air 4 et antérieurs

Elargissement de la ZFE au Grand Paris intra A86 depuis juillet 2019 (79 communes)



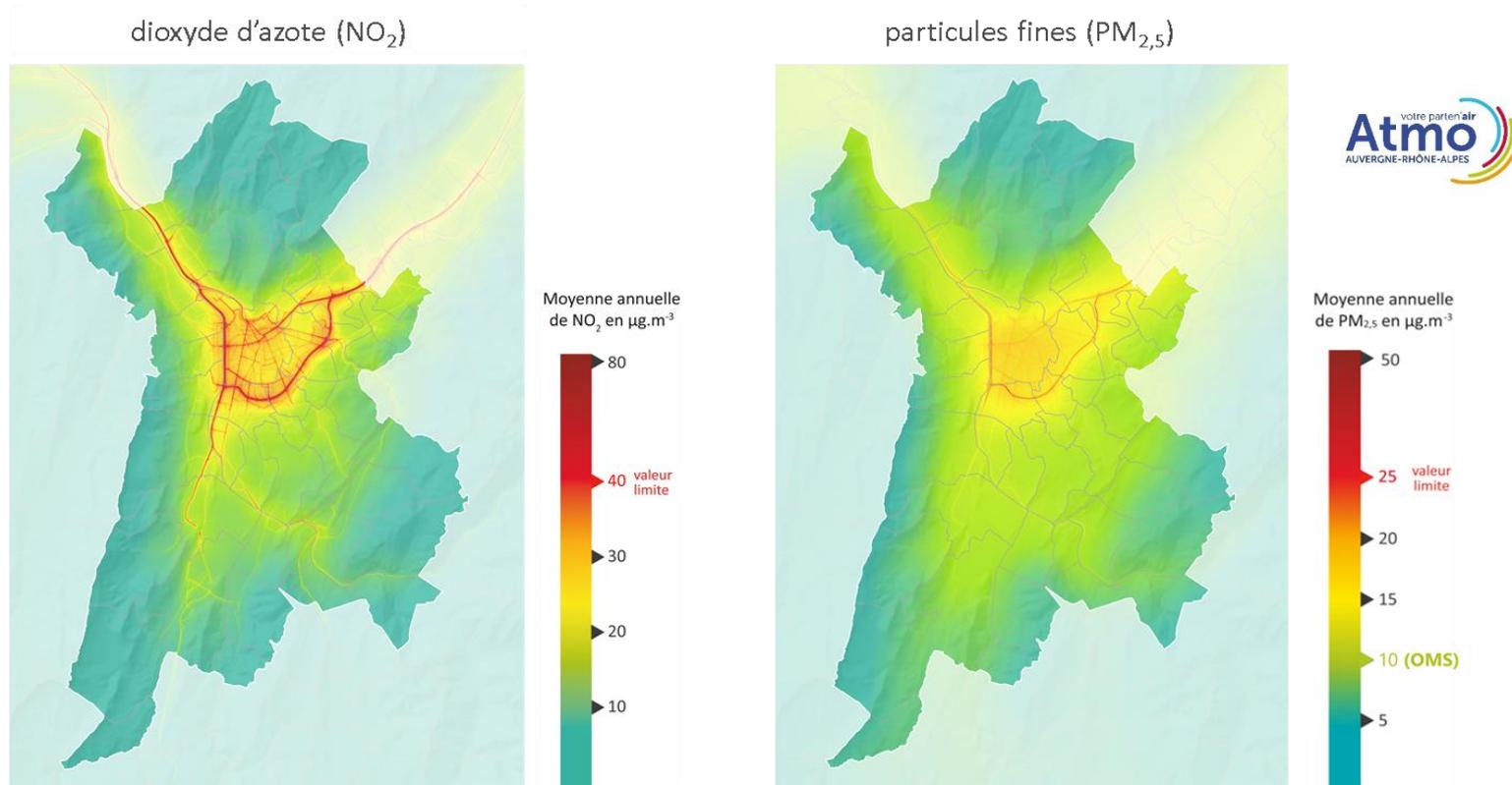
- Horaires :

 - 7j/7, 24h/24 pour les poids lourds
 - du lundi au vendredi de 8h à 20h pour les autres véhicules



Etat initial de la qualité de l'air : une situation « sensible »

Cartes de la concentration annuelle moyenne en dioxyde d'azote et en particules fines
Situation initiale « 2018 référence »



Les zones de proximité routière sont particulièrement exposées.
Environ 2 000 grenoblois sont exposés à un dépassement de la valeur limite et plus de 60 000 sont exposés à un dépassement du seuil de vigilance (>75% de la valeur limite) : **tous riverains d'une voirie routière.**

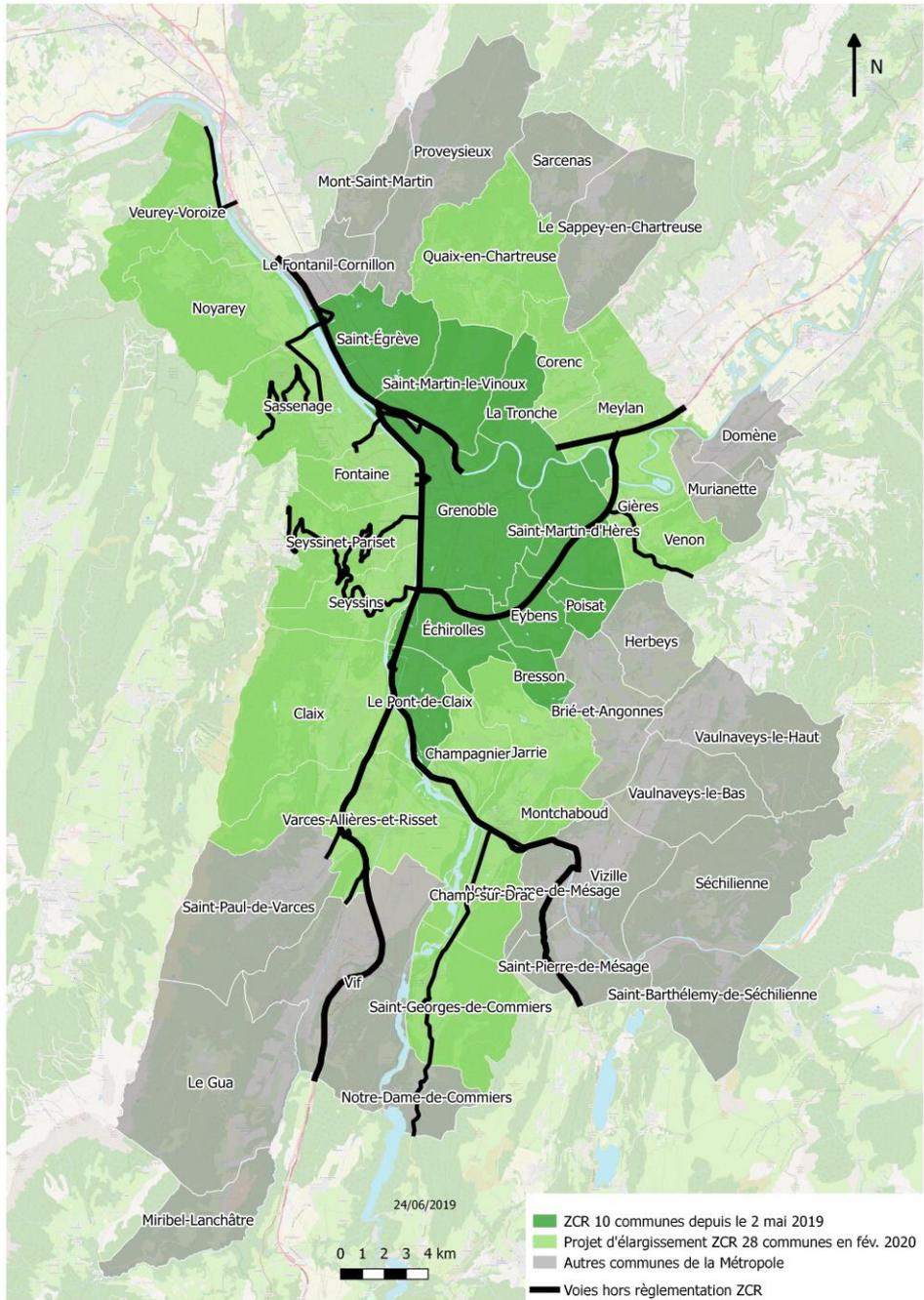
Les fonds de vallées, le centre-ville et les bordures de grandes voiries sont principalement touchées

Environ 90% des habitants de l'agglomération sont exposés à un dépassement le seuil préconisé par l'OMS et l'exposition moyenne de la population dépasse nettement ce seuil.

Elargissement de la ZFE à 28 communes en février 2020



Périmètre de la Zone à Circulation Restreinte VUL et PL sur 10 communes et projet d'élargissement à 28 communes



Une réglementation progressive avec un cap de sortie du diesel en 2025

Une interdiction progressive des CQA :

2017 :

Véhicules « non classés »

*PL antérieurs à 2001
VUL antérieurs à 1997*

Age du véhicule

*+ de 17 ans
+ de 21 ans*

2019 :



*PL Diesel < 2006
VUL Diesel < 2001*

*+ de 13 ans
+ de 18 ans*

2020 :



*PL Diesel < 2009
VUL Diesel < 2006*

*+ de 11 ans
+ de 14 ans*

2022 :



*PL Diesel < 2014
VUL Diesel < 2011
VUL essence < 2006*

*+ de 8 ans
+ de 11 ans
+ de 16 ans*

2025 :



*PL diesel > 2014
VUL diesel > 2011
VUL essence < 2011*

*Véhicules Euro 6
Véhicules Euro 6
+ de 14 ans*

Sortie du diesel à horizon 2025



*VUL essence > 2011
PL essence > 2014
GNV/GPL
Hybrides*

Véhicules électriques

Les dérogations

→ Permanentes nationales :

- Véhicules d'intérêt général (6,5 et 6,6 de l'article R.311-1 du code la route)
- Véhicules du Ministère de la Défense
- Véhicules porteurs d'une carte GIG GIC

→ Permanentes locales :

- Transports exceptionnels
- Véhicules convoqués par l'Etat
- Les véhicules de collection

→ Temporaires locales (3 ans renouvelables) :

- Commerçants non sédentaires
- Véhicules Automoteurs Spécialisés (VASP)
- Grumiers
- Laveuses, balayeuses, hydrocureuses
- Transport d'animaux vivants
- Transport de matière dangereuse
- Evènements festifs, économiques, sportifs ou culturels, faisant l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public

→ Individuelles :

- Services publics ponctuels
- Non équivalent motorisation diesel



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

2

Les mesures d'accompagnement

Le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules faibles émissions

- **Objectif : compenser tout ou partie du surcoût lié à l'achat d'un véhicule moins polluant**

- **Aide proposée par Grenoble-Alpes Métropole depuis novembre 2017, en partenariat avec GRDF, à destination des professionnels de moins de 250 salariés implantés sur la Métropole**

- **Conditions d'attribution de l'aide :**

- ✓ **Achat neuf ou occasion, location Longue Durée (LLD) ou location avec Option d'Achat (LOA) d'un véhicule utilitaire ou poids lourd faibles émissions destiné au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise)**
- ✓ **Cumulable avec les aides de l'État (bonus écologique, prime à la conversion...)**
- ✓ **Limitée à un seul véhicule par entreprise**

MONTANTS DE L'AIDE PROPOSÉE PAR LA MÉTROPOLE ⁽¹⁾

CATÉGORIE DE VÉHICULE ET PTAC	VÉHICULE GNV	VÉHICULE GPL	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE HYDROGÈNE
Petit utilitaire ≤ 2,5t	1 500€	1 500€	3 000€	5 000€
Grand utilitaire /Petit poids lourd > 2,5 ≤ 7 t	6 000€	6 000€	6 000€	6 000€
Poids lourds > 7 tonnes	10 000€ + 3 000€ de bonification GRDF ⁽²⁾	10 000€	10 000€	10 000€
Vélo cargo	500€			
Vélo cargo à assistance électrique	1 000€			

⁽¹⁾ Montants d'aide dans la limite de 40% du coût HT du véhicule

⁽²⁾ Bonification de 3000€ par GRDF dans la limite de 13 véhicules.

Plus d'informations sur :

<https://www.lametro.fr/zfe>



Des incitations nationales à la transition énergétique des véhicules



→ Rappel des éléments de fiscalité en faveur des véhicules faibles émissions

- Récupération de la TVA à 100% pour les entreprises lors de l'achat d'un VUL ou PL, y c. les véhicules GNV, électriques
- Récupération de 100% de la TVA sur le carburant pour les véhicules GNV et électriques, à l'instar du diesel
- Gratuité de la carte grise dans certaines régions pour les véhicules GNV et électriques (dont AURA depuis 2017)

→ Evolution de la fiscalité pour les véhicules faibles émissions (Loi de Finances 2018)

- Gel jusqu'en 2022 du taux de la TICPE du GNV au taux de 2017
- Alignement progressif du taux de récupération de la TVA sur l'essence par rapport au diesel (100% en 2022)



Des incitations nationales à la transition énergétique des véhicules

- **Consolidation des aides d'Etat en faveur des véhicules faibles émissions**
 - **Reconduction jusqu'à fin 2021 et élargissement du dispositif de suramortissement fiscal** (réservé aux sociétés imposées à l'IS) pour l'achat ou la location d'un VUL ou PL GNV, électrique ou hydrogène neuf à partir de 2,6 tonnes
 - **Maintien du bonus écologique** : 27 % du coût d'acquisition TTC (dans la limite de 6 000 €) pour l'achat, la LOA ou la LLD d'un véhicule électrique neuf
 - **Extension de la prime à la conversion** : 2500 € pour le remplacement d'un véhicule essence mis en circulation avant 1997 ou d'un véhicule diesel mis en circulation avant 2001 par un véhicule électrique neuf ou d'occasion*
 - * dans la limite de 60 000 euros TTC, location ou achat de la batterie inclus



Les stations de recharge GNV, GPL, électrique et hydrogène

- **Bornes de recharge pour véhicules électriques :**

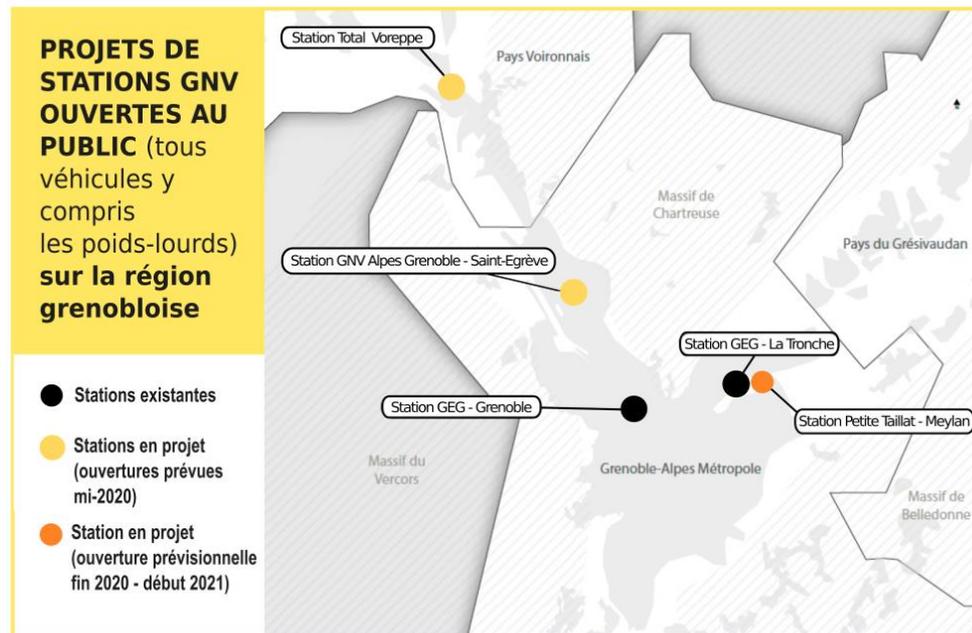
- > **38 bornes réparties sur 27 stations** et poursuite de la transformation des bornes électriques existantes issues de l'expérimentation by Ha:mo
- > **Interopérabilité à partir de l'automne 2019** pour permettre l'accès au réseau de bornes de la Métropole pour les utilisateurs d'autres réseaux de recharge

- **Stations de recharge GNV :**

- > **2 stations de recharge existante** : station GEG à Grenoble (rue Félix Esclangon) et nouvelle station GEG à La Tronche (la Carronnerie)
- > **3 stations en projet** : stations Total à Voreppe et GNV Alpes Grenoble à Saint-Égrève et station La Petite Taillat sur la rocade à Meylan

- **10 stations GPL existantes dans la région grenobloise**

- **1 station Hydrogène (GEG Grenoble Esclangon)**



Développement des infrastructures d'approvisionnement GNV et électrique

- schéma d'opportunité de création de stations GNV secondaires afin de mailler l'ensemble du territoire
- schéma directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques

Autres dispositifs d'accompagnement à la transition énergétique des véhicules

- **Assistant virtuel** permettant de répondre instantanément à vos questions sur la réglementation et les véhicules faibles émissions

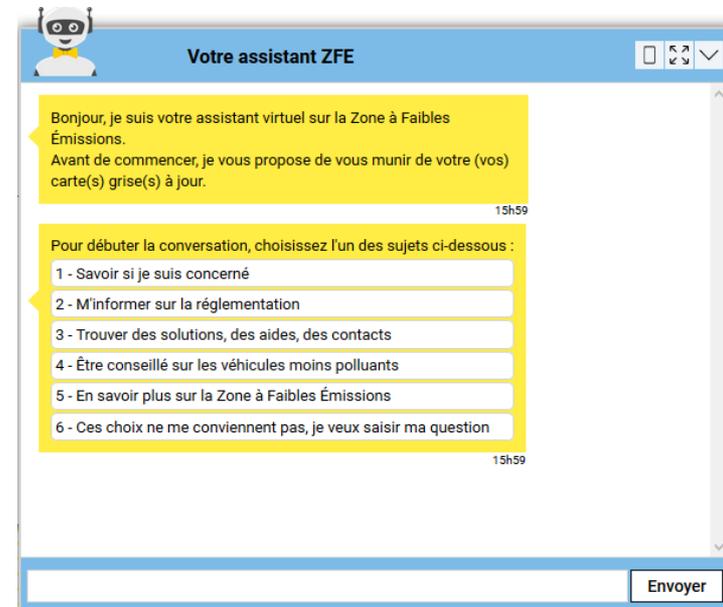
-> Disponible sur <https://www.lametro.fr/zfe>

- **Conseil gratuit et individualisé en transition énergétique de véhicule pour les entreprises de moins de 250 salariés et particuliers** propriétaires de VUL ou PL (diagnostic de votre flotte de véhicule, propositions de véhicules faibles émissions adaptés à vos besoins et recensement des aides existantes)

-> Faites votre demande sur <https://www.lametro.fr/zfe>

- **Centres de Distribution Urbaine (CDU)** permettant de mutualiser les flux de marchandises et de les redistribuer avec des véhicules plus adaptés au milieu urbain et moins polluants :

- **CDU du Marché d'Intérêt National** à Grenoble pour les produits alimentaires frais
- **CDU Urby** à Fontaine pour les autres marchandises avec des services de livraisons mutualisées, stockage déporté, logistique inverse...)





**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

Plus d'informations sur :

<https://www.lametro.fr/zfe>
